

LES ECOLES COMMUNALES DE TROIS-PONTS EN PLEINE REFLEXION...

Un projet ambitieux... du plan de pilotage au contrat d'objectifs

D'ici 2020-2021, tous les établissements scolaires élaboreront un plan de pilotage destiné à devenir leur contrat d'objectifs pour six ans.

Un tiers des écoles, sur base volontaire, ont entamé l'exercice.

A Trois-Ponts, l'école communale fait partie de cette "première vague". Le processus est enclenché depuis plus d'un an.

Le contrat d'objectifs doit permettre d'atteindre les sept objectifs fixés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- 1. Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves.*
- 2. Augmenter la part des jeunes diplômés du secondaire supérieur.*
- 3. Réduire les différences entre les résultats des élèves les plus et les moins favorisés d'un point de vue socio-économique.*
- 4. Réduire progressivement le redoublement et le décrochage.*
- 5. Réduire les changements d'école au sein du tronc commun.*
- 6. Augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.*
- 7. Accroître les indices du bien-être à l'école et l'amélioration du climat scolaire.*

En 2017-2018 la directrice suit plusieurs journées de formation. Les informations récoltées sont relayées et détaillées aux équipes pédagogiques des trois implantations (Wanne, Basse-Bodeux et Trois-Ponts). En mai juin, une enquête est transmise aux parents ainsi qu'aux élèves de 5ème et 6ème primaire et aux enseignants.

En octobre 2018 arrive avec notre première journée de formation en équipe la première étape du processus : "se regarder dans le miroir".

Après l'analyse des indicateurs (résultats des enquêtes réalisées auprès des parents, auprès de l'équipe éducative, auprès des élèves de 5ème et 6ème primaire, analyse des résultats aux évaluations externes telles que le CEB, analyse du taux de redoublement,...) dans un climat de confiance et de bienveillance, toute l'équipe se prête à un exercice auquel elle n'a pas l'habitude: "se regarder dans le miroir".

Fin de journée, par implantation, nous dégageons trois forces et autant de faiblesses.

Début janvier, deuxième journée de formation, même équipe, même enthousiasme.

Objectif de cette formation : lister les causes des forces et des faiblesses de notre école (relevées en octobre).

Vient la troisième journée. Ici, on entre au cœur des pratiques pédagogiques.

On visionne des documentaires, on fait appel à des experts qui nous proposent des pistes. Les quelques semaines écoulées entre la deuxième et la troisième journée de formation étaient nécessaires pour laisser mûrir les choses.

En fonction de l'analyse des indicateurs et du diagnostic (confidentiels) l'équipe pédagogique a cherché des ressources, des aides, des actions à mettre en place ; ce qui lui a permis de choisir les objectifs spécifiques de l'école qu'elle se propose de poursuivre pendant six ans. Objectifs spécifiques pour contribuer aux sept objectifs du Gouvernement.

Pour nous accompagner tout au long de ce processus, une conseillère pédagogique, Michèle Eloy

Le plan de pilotage après avoir recueilli l'accord du PO (le Conseil communal), les avis des organes de concertation sociale et du Conseil de participation, doit ensuite recevoir l'approbation du délégué au contrat d'objectifs. Une fois signé par toutes les parties, le plan de pilotage deviendra "contrat d'objectifs".

Chaque année, l'école, collectivement, évaluera la réalisation de son contrat d'objectifs afin d'introduire d'éventuelles actions correctives.

Vous l'aurez compris, l'école entre dans une nouvelle ère avec un nouveau mode de gouvernance dont les maîtres-mots sont participation, collaboration, responsabilisation des directions et de leurs équipes éducatives.

La direction. 19/02/2019.